AMPUBLIQUE POPULATRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI Nº 82-003 du 10 Février 1982

portant Programme National de Production et d'Investissement pour l'Année 1982.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 12 Janvier 1982,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. Les objectifs de production par secteur d'activité économique national et le programme d'investissement pour l'année 1982 sont fixés comme indiqués dans le document "Programme National de Production et d'Investissement pour l'Année 1982" annexé à la présente Loi.

Article 2.- Le Conseil Exécutif National est autorisé, en cas de nécessité et en fonction de la conjoncture économique internationale, sous-régionale et nationale, à procéder à des ajustements dudit Programme, sur proposition du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique.

Article 3. Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique coordonne et contrôle l'exécution diligente du Programme d'Investissement dont il vise au préalable les demandes d'engagement de dépenses.

Article 4.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires à celle de la présente Loi.

Article 5.- La présente Loi, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature, sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 10 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique,

Abou Bakar BABA-MOUSSA

Le Ministre des Finances

12/

Isidore AMOUSSOU

Amplications: PR 8 CC DU PRPB 6 CPC + PE/PPC 12 /P 15 AMR 6 DB DCF SOLDE TRESOR DI 30 MINISTER DES 21 PRIMITES, PRESIDEUTO DES CHAP + SG 12 SGC 10 SPD 2 DPM DCP AU MPSAB 20 DAJL INSAB 4 DEP + DAFA DES MI MISTERES 60 BM UMB FASJEP 6 DCCT GDE CH. 2 IGE ET SES SECTIONS 4 PA/IMT 2 CAB.MIL. 2 DSI DES FAP 4 DMC/PAP 2 DOUARES 4 CMALD.COM. 4 JORPB 1.